

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission
2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°18

Durée : 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Réaliser une performance mesurée
Natation

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 23 juillet 2015

Description de la situation :

Professeur des écoles en classe de CE1, vous organisez un module d'enseignement s'appuyant sur les activités aquatiques. Lors de leur scolarité, les élèves ont déjà bénéficié de deux modules d'enseignement dans ces activités.

Question posée au candidat :

Présentez 3 séances de votre module d'enseignement visant l'atteinte du palier 1 du savoir nager à savoir « se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui. »

Justifiez vos choix.